



Service des bourses et prêts d'études

Procès-Verbal de Calcul

Budget Famille

Demandeur

1 Nom et prénom	ROUSSEAU Camille	Dossier	534160	Date	27.06.2017
2 Année de formation	2017/18	Période de décision	09.2017 - 08.2018		
3 Etab. de formation	Université de Genève	Période de calcul	09.2017 - 08.2018		

Parents

Revenus	Etat civil	Père	Mère
	inconnue		divorcée/séparée légalement

	Nom	Prénom	RDU SBPE		Père	Mère	
101	MARTIN-ROUSSEAU	Véronique	59'810	+		59'810	
102				+			
151	Réduction de 50% pour les personnes en formation ayant exercé une activité lucrative à plein temps durant 4 ans ou de plus de 25 ans ayant achevé une première formation				-	0	0
154	Total des revenus annuels déterminants				=		59'810

Charges individuelles

	Nom	Prénom	Age	Degré	Entretien	LAMAL		Père	Mère
201	ROUSSEAU	Camille	23	Tertiaire	7'200	6'252	+		13'452
202	MARTIN-ROUSSEAU	Véronique	45	pas en formation	16'200	6'648	+		22'848
203	ROUSSEAU	Benjamin	17	Secondaire II	7'200	1'560	+		8'760
204							+		
205							+		
206							+		
207							+		
208							+		
209							+		

Charges communes

	Famille/Père	Mère
251 Nombre de personnes en formation secondaire II ou tertiaire		2
252 Supplément d'intégration (1'200 F par personne en formation secondaire II ou tertiaire)		+
253 Logement nb. de pièces		7
254 Impôt cantonal		500

	Famille/Père	Mère
255 Frais de déplacement liés à la formation des parents		0
256 Frais de repas liés à la formation des parents		0
257 Frais de formation des parents		0
258 Total des charges		=
		104'576

	Famille/Père	Mère
301 Excédent de revenus		
302 Divisé par le nombre d'enfants mineurs ou en formation		2
303 Contribution déterminante des parents (reportée aux lignes 603 et 604)		

	Père	Mère
311 Découvert		
312 Divisé par le nombre de personnes dans le ménage		3
313 Part de la personne en formation des frais de ménage non couverts reportée aux lignes 605 et 606 seulement pour le ménage où vit la personne en formation		

Budget personne en formation

Demandeur

1 Nom et prénom	ROUSSEAU Camille	Dossier	534160	Date	27.06.2017
2 Année de formation	2017/18	Période de décision			09.2017 - 08.2018
3 Etab. de formation	Université de Genève	Période de calcul			09.2017 - 08.2018

Personne en formation

Revenus

Etat civil

Personne en formation

Nom	Prénom	RDU SBPE	
401 ROUSSEAU	Camille	2'916	+ 2'916

Conjoint

Nom	Prénom	RDU SBPE	
411			+

454 **Total des revenus annuels déterminants** = **2'916**

Charges

Charges individuelles

Nom	Prénom	Age	Degré	Entretien	LAMAL	
501						+
502						+
503						+
504						+
505						+
506						+
507						+

Charges communes

551 Nombre de personnes en formation secondaire II ou tertiaire		<input type="text" value="0"/>				
552 Supplément d'intégration (1'200 F par personne en formation secondaire II ou tertiaire)						+ 0
553 Logement		nb. de pièces admis		<input type="text" value="0"/>		+ 0
554 Impôt cantonal	Personne en formation	<input type="text" value="0"/>	conjoint	<input type="text" value="0"/>		+ 0
555 Frais de déplacement liés à la formation	Personne en formation	<input type="text" value="400"/>	conjoint	<input type="text" value="0"/>		+ 400
556 Frais de repas liés à la formation	Personne en formation	<input type="text" value="3'200"/>	conjoint	<input type="text" value="0"/>		+ 3'200
557 Frais de formation	Personne en formation	<input type="text" value="3'000"/>	conjoint	<input type="text" value="0"/>		+ 3'000
558 Total des charges						= 6'600
560 Découvert						= 3'684
561 Excédent de ressources						= 0

Calcul du montant de l'aide

601 Part du découvert à prendre en compte (50% si marié)		<input type="text" value="100%"/>				+ 3'684
602 Excédent						- 0
603 Contribution parentale (report du chiffre 303)			Famille/père			- 0
604 Contribution parentale (report du chiffre 303)			Mère			- 0
605 Part de la personne en formation des frais du ménage non couverts (voir chiffre 313)			Famille/père			+ 0
606 Part de la personne en formation des frais du ménage non couverts (voir chiffre 313)			Mère			+ 14'922
610 Total du découvert						= 18'606
621 Montant maximal annuel selon le degré	Degré	<input type="text" value="Tertiaire"/>		<input type="text" value="16'000"/>		
622 Majoration du maximum pour enfants à charge	Enfants	<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>		
623 Montant annuel (si le montant est inférieur à 500 F il n'y a pas d'aide)						= 16'000
624 Durée de la période de décision	Mois	<input type="text" value="12"/>				
625 Aide octroyée pour la période de décision						16'000
631 Montant maximal d'un prêt supplémentaire pour frais de formation élevés						= 0

seulement si les frais d'étude dépassent le forfait (557) de plus de 500 F